

## LFG : mémo théorique

(voir par ailleurs le mémo formel)

### Fonctions grammaticales

LFG pose les fonctions grammaticales comme des primitives de la théorie, c'est-à-dire comme des concepts théoriques qui ne sont pas dérivés d'autres notions.

En particulier, LFG ne réduit pas les fonctions grammaticales

à des positions structurales

à des marques de cas

à des rôles sémantiques

Les fonctions grammaticales sont universelles et moins variables que les réalisations de surface : en LFG, une fonction grammaticale est une relation entre un mot sémantiquement plein (=le **gouverneur**) et un mot ou un syntagme (sémantiquement plein ou vide) (=le **dépendant syntaxique**), de telle sorte que la présence du dépendant est permise ou impliquée par le gouverneur.

La réalisation du dépendant syntaxique (=la façon dont un dépendant syntaxique s'exprime) peut varier.

Exemple : 3 réalisations différentes d'un objet direct

*Paul range sa chambre.*

*Paul la range.*

*Que range Paul ?*

*Quelle chambre range Paul.*

Les caractéristiques des différentes réalisations possibles d'un dépendant dépendent

- de la fonction grammaticale
- et du gouverneur

Par exemple :

Caractéristiques générales liées à une fonction : Le sujet peut être réalisé en position préverbale, ou bien par un clitique nominatif, et il y a accord sujet-verbe.

Caractéristiques spécifiques à un gouverneur : Le sujet du verbe *aimer* peut être nominal ou clitique. Le sujet du verbe *surprendre* peut être nominal, clitique, phrastique, infinitival.

Ainsi les fonctions grammaticales permettent l'expression de généralisations au sein d'une langue, mais également entre langues (principes valant pour les sujets pour toute langue, utilisation d'une « hiérarchie » d'accessibilité des fonctions (Keenan et Comrie, 77) pour exprimer des généralisations sur quelles fonctions peuvent être relativisées)

Exemple : pour une langue donnée, quelles fonctions syntaxiques peuvent être « relativisées » ?

En français, on peut « relativiser » par exemple

un sujet : l'homme qui dort

un objet : l'homme que je regarde

un objet indirect : l'homme à qui je parle

un ajout : la grange dans laquelle j'ai dormi

### Distinction argument / ajout et sous-catégorisation

Parmi les fonctions grammaticales, LFG distingue, comme beaucoup d'autres théories,

-- les fonctions gouvernables ou sous-catégorisées ou sélectionnées

-- et les fonctions non gouvernées, non sous-catégorisées, non sélectionnées

En effet, parmi les dépendants syntaxiques d'un mot, on peut remarquer que

1) certains ont une forme/catégorie imposée par ce mot :

*Paul obéit à Pierre*

*Paul compte sur Pierre*

*taquiner* n'accepte pas les sujets phrastiques, au contraire de *ennuyer* :

*Paul ennue Pauline / \*Que Paul chante ennue Pauline*

*Paul taquine Pauline / \*Que Paul chante taquine Pauline*

2) en outre, certains sont obligatoires

*Paul va (à la mer / dans sa maison / sous la table / \*Ø)*

*Paul rencontrera (Marie / \*Ø)*

*\*rencontrera Marie*

Les dépendants obligatoires et/ou à forme imposée sont les **dépendants sélectionnés**. On dit aussi que ce sont des **arguments (syntaxiques)**.

Ils portent une fonction dite **sous-catégorisée**.

Une particularité des fonctions sous-catégorisées est qu'elles ne peuvent pas être portées par deux syntagmes en même temps, pour un même gouverneur : elles sont **uniques**.

*\*Paul regarde la maison la télé.*

Les autres dépendants sont des **ajouts**.

Les ajouts sont plutôt mobiles, sont toujours optionnels, ne sont pas forcément uniques.

*Paul s'ennue à la campagne.*

*A la campagne, Paul s'ennue.*

*Paul, à la campagne, s'ennue ( ?Ø / profondément)*

*Paul s'ennue.*

*D'après ce qu'il dit, Paul la plupart du temps s'ennue à la campagne par manque d'activité.*

### Distinction argument sémantique / argument syntaxique, appariement

On a introduit la notion d'arguments syntaxiques d'un mot, et la notion de fonction grammaticale, comme un *type de relation* entre un argument syntaxique et son gouverneur.

Mais on doit distinguer la notion d'argument syntaxique et d'argument sémantique.

Comparons par exemple :

*Il pleut* et *Paul mange*.

Il s'agit de deux constructions intransitives : chaque verbe est employé avec une liste de sous-catégorisation réduite au sujet.

Mais, au niveau sémantique, *mange* renvoie à une relation entre deux entités (un mangeur et un mangé), alors que *pleut* réfère à un événement sans entités entrant en jeu.

On dit que le prédicat MANGER a deux **arguments sémantiques**, alors que le prédicat PLEUVOIR n'en a aucun.

Un argument sémantique peut être réalisé (exprimé) comme un argument syntaxique ou pas.

Et inversement un argument syntaxique peut ne pas correspondre à un argument sémantique (comme le *il* impersonnel dans *il pleut*).

La liste des arguments syntaxiques d'un mot est sa liste de sous-catégorisation.

La liste des arguments sémantiques d'un mot est appelée **structure argumentale**.

Pour un prédicat donné, on a un lien entre arguments sémantiques et les fonctions grammaticales portées par les arguments syntaxiques.

Par exemple :

structure argumentale	MANGER (	1,	2)	
sous-catégorisation	manger <	SUJ,	(OBJ)>	l'objet optionnel est noté entre () <sup>1</sup>

La correspondance entre arguments sémantiques et fonctions grammaticales des arguments est appelée l'**appariement** (en anglais *mapping*, ou *linking*).

Pour pleuvoir, le sujet ne correspond à aucun argument sémantique. On le note en LFG hors des chevrons dans la liste de sous-cat. On aura

structure argumentale	PLEUVOIR ()
sous-catégorisation	pleuvoir <> SUJ

L'appariement entre arguments sémantiques et fonctions grammaticales n'est pas totalement déterminé par la sémantique d'un mot (les caractéristiques des arguments sémantiques).

Par exemple à sémantique proche on a

*Paul se rappelle son enfance*  
*Paul se souvient de son enfance.*

Mais

- 1) Il existe des contraintes générales sur les appariements possibles
- 2) pour des types d'arguments sémantiques donnés (des rôles thématiques), on peut dégager des contraintes d'appariement

### Rôles thématiques

Les arguments sémantiques peuvent aussi être représentés à l'aide de **rôles thématiques** : des classes d'arguments sémantiques.

On peut distinguer

AGENT (entité douée de volonté qui réalise ou initie une action)

THEME (entité affectée par l'action)

BENEFICIAIRE, LOCALISATION etc..

Même s'il s'avère impossible de dresser une liste stable et universelle de rôles thématiques, on peut les utiliser pour exprimer des généralisations sur les contraintes d'appariement.

### Bi-unicité de l'appariement

(Bresnan, 82 Chapitre 3 : Polyadicity)

Un même prédicat peut fonctionner avec plusieurs appariements.

Par exemple en anglais :

*Mary gave a flower to Paul* (agent->suj, thème->obj, bénéficiaire->obj-indirect)  
*Mary gave Paul a flower* (agent->suj, thème->obj2, bénéficiaire->obj)

Mais dans un appariement donné, pour un prédicat donné, -- un argument sémantique est apparié avec au plus une fonction grammaticale en même temps -- une fonction grammaticale est appariée avec au plus un argument sémantique
--

Ce deuxième point rejoint l'unicité des fonctions sous-catégorisées vue supra.

### Théorie de l'appariement

Il s'agit d'un champ de recherche visant à exprimer des généralités sur les contraintes régissant l'appariement.

Par exemple on peut dire en français : l'agent est par défaut apparié au sujet.

LFG a évolué dans son traitement de l'appariement, depuis les débuts (82). Notamment Bresnan et Kanerva, 89 proposent des généralisations à base de traits (arguments sémantiques restreints/non restreints, arguments sémantiques objectifs/non objectifs).

### Le trait PRED, forme sémantique

Les mots à sémantique non vide, et lexicale (non grammaticale, non intralinguistique) portent un attribut PRED, qui vaut la **forme sémantique** du mot, composée de :

- une entité abstraite représentant le sens du lexème de cette forme (le noyau de sens commun, modulo les morphèmes flexionnels), notée entre quotes
- la liste de sous-catégorisation du mot = la liste des fonctions grammaticales sous-catégorisées par le mot

Exemple :

F -> dort      ↑PRED='dormir<SUJ>'

F -> mange    ↑PRED = 'manger<SUJ,OBJ>'

Les fonctions sous-catégorisées qui ne correspondent pas à un argument sémantique sont notées en dehors des chevrons.

F -> pleut      ↑PRED = 'pleuvoir<>'SUJ

Le trait PRED est particulier : il n'est jamais unifiaible.

PRED='homme' ne peut pas s'unifier avec PRED='homme'

*Le gardien a dit que le gardien est déjà parti.*

→ on a deux instances de *gardien*, qui ne pourraient pas s'unifier.

(voir plus tard phénomènes de contrôle)

### Principes de bonne formation

Voir le mémo formel : principes de bonne formation que toute structure-f doit satisfaire pour être valide.

En particulier le principe de complétude fait référence aux arguments syntaxiques qui correspondent ou pas à des arguments sémantiques.

<b>Principe de complétude</b>	Toute fonction sous-catégorisée doit être remplie, et si elle correspond à un argument sémantique, alors sa valeur doit être sémantiquement pleine.
Reformulation :	Dans une structure-f, toute fonction apparaissant dans la valeur d'un trait PRED doit apparaître comme attribut au même niveau que ce trait PRED. Et si la fonction correspond à un argument sémantique (notée à l'intérieur des chevrons), alors la valeur de l'attribut fonctionnel doit avoir un trait PRED. (l'inverse n'est pas imposé, cf. cours verbes à montée)
Permet d'interdire :	* <i>Jean rencontre</i> * <i>Jean met le tableau</i>

<sup>1</sup> En fait, Bresnan distingue l'omission possible d'un argument syntaxique, et sa suppression possible. Voir cours sur les alternances syntaxiques.